

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons 1

N° 2024-061

MAIRIE
DE
POMMIERS
02200

PORTANT SUR

**PERMISSION OU AUTORI-
SATION DE VOIRIE**

**8 RUE DES BERCEAUX
A POMMIERS**

Tél. : 03 23 73 00 96

@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).
Vu la demande de Madame Rachel BELLONI – SUEZ VISIO NORD – 258 rue Roland Moreno – 1^{er} étage – 59410 ANZIN en date du 15/10/2024 ;
Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux suivants :
Remplacement d'un hydro 8 rue des Berceaux à Pommiers.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, autorise SUEZ VISIO NORD. ou l'entreprise chargée d'intervention, à une réglementation de circulation par la mise en place d'un balisage pendant les travaux, à savoir :

restriction sur la section courante dans les deux sens de circulation rue des Berceaux à Pommiers, limitation de vitesse à 30 km/h et interdiction de stationnement, à compter du 28 octobre 2024 pour une durée de 5 jours.

Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : L'Autorité territoriale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soissons, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pommiers, le 18 octobre 2024



Le Maire
Anthony GRANDO